

Sch 7. Mai 1948

Berne, le 7 mai 1948.

o.B.64.3.21.3.- ZB.

ave

Monsieur Aymon de S e n a r c l e n s ,
 Conseiller d'Etat,
 9, avenue Gasp.-Vallette,
 G e n è v e .

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le rapport que vous avez bien voulu m'envoyer à votre retour des réunions de Nice de l'Union interparlementaire m'a vivement intéressé, et je vous remercie de m'avoir fait part de vos impressions personnelles.

Je retiens surtout de vos renseignements l'activité manifestée au cours de ces récents débats par les pays de l'Est et l'attitude plutôt conciliante de leurs délégués. C'est là une indication précieuse car elle laisse encore espérer qu'un certain rideau ne s'est peut-être pas abattu sur l'Europe aussi irrémédiablement qu'on le redoute en général, et que des pays satellites, lorsqu'ils peuvent agir hors la présence de leur tuteur, marquent une indépendance où l'on peut percevoir comme le désir de s'affranchir de l'emprise moscovite.

Des conférences où se fait sentir pareille tendance et où des contacts semblables peuvent être maintenus méritent certes une participation active de notre pays. Et je suis tout à fait d'accord avec vous pour penser qu'il serait souhaitable de voir la Suisse envoyer à la prochaine assemblée générale de Rome une délégation, sinon mieux constituée qu'à Nice, du moins plus importante numériquement.

Je serais également d'accord de voir émaner du Conseil fédéral la proposition qui tendrait à créer aux Chambres une commission parlementaire chargée de suivre les travaux de l'Union interparlementaire et de représenter notre pays aux conférences de cette organisation, ou qui suggérerait au Conseil fédéral les délégués à désigner, selon le système qui serait choisi.

Je ne suis pas certain cependant qu'il faille inviter sans autre le Conseil fédéral à prendre cette initiative. Il me paraîtrait en effet difficile d'ignorer l'existence du Groupe important que vous présidez et qu'il serait normal de consulter avant de suggérer la création de cette nouvelle commission.



BAERTOM 7

Quant aux arguments d'ordre financier, je ne serais pas sûr de pouvoir les faire valoir actuellement avec succès.

Je me demande donc si la meilleure procédure à suivre ne consisterait pas à ce que vous réunissiez, à l'occasion de la prochaine session des Chambres, le groupe suisse de l'Union interparlementaire, ou ses dirigeants, et que vous l'amenez à prendre position sur cette question de la création d'une commission parlementaire. Une fois son accord obtenu, je pourrai proposer au Conseil fédéral d'inviter les Chambres à constituer la commission en question en la dotant des pouvoirs esquissés plus haut. La commission créée dans ces conditions serait à mon sens dans une position plus forte pour solliciter ensuite les crédits dont il vous paraît qu'elle devrait pouvoir disposer afin de représenter notre pays dignement aux conférences de l'Union interparlementaire, et notamment à l'assemblée générale de Rome de septembre prochain.

Je serais content d'avoir votre opinion sur cette manière de voir.

En vous remerciant encore de votre aimable et intéressante lettre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Max Petitpierre